



Programme de la Formation de Recyclage

Encadrement Technique- Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation

- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et l'empoussièrement induits.
- ✓ Connaître les documents exigibles : Rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activités définit par :
 - * Le décret du 9 mai 2017 et ces arrêtés d'application.
 - * La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041,
 - * La norme NFL 80-001 (aéronefs),
 - * La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire),
 - * La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants),
 - * La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles),
 - * La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)
- ✓ Être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source en application du document ED6307 de l'INRS
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer l'appliquer en utilisant les préconisations énoncées dans le document INRS ED 6262.
- ✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document INRS ED 6028

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- ✓ Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations.

Sont notamment visés les méthodes de réductions d'émission de fibre d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures en utilisant le document INRS ED 6262

- ✓ Présentation des fiches « règles de l'Art » de l'OPPBTB
- ✓ Être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- ✓ Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer utilisant le Document INRS ED 6262
- ✓ Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer
- ✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...)
- ✓ Être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer en s'appuyant sur le document INRS ED 6028.
- ✓ Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer
- ✓ Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr

Durée

1 jour (7 heures)

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Pédagogie

- ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
- ✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique

Nombre de stagiaires

10 personnes maximum conformément à la législation

Public

Encadrement de chantier sous-section 4
A réaliser au plus tard 3 ans après la formation précédente

Prérequis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- ✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- ✓ Fournir l'Attestation de Compétence de la formation précédemment suivie

Modalités et délais d'accès

Les dates :

Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr))

Démarches :

2 possibilités :

- ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné des documents des prérequis
- ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée des documents des prérequis

Délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture

Délais de réponses moyen :

Réponse sous un jour ouvré

Prix

240 € HT / Personne

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr